



**COUR PROVINCIALE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
HORAIRE RÉVISÉ EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19
DU 30 MARS 2020 AU 22 MAI 2020 (INCLUSIVEMENT)
PUBLIÉ : 28 MARS 2020 (RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES)**

À partir du lundi 30 mars 2020, la Cour provinciale ne mènera pas ses activités aux palais de justice. L'accès au public est interdit.

Les juges et la plupart du personnel de la Cour provinciale feront du télétravail en se servant d'applications technologiques et de méthodes de télécommunication. Les services judiciaires seront offerts aux agents d'application de la loi et aux autorités civiles dans les situations suivantes :

- affaires ex parte;
- poursuites judiciaires inter partes d'une personne en détention (dans la mesure du possible);
- urgences familiales;
- demandes d'urgence dans des circonstances urgentes conformément aux règles de la Cour.

Les activités de la Cour seront surveillées pour assurer le service optimal pendant ces temps difficiles. Au besoin, les palais de justice pourraient rouvrir. Tout changement sera publié sur le site Web suivant : <https://court.nl.ca/provincial/fr/>.

Vous pouvez demander des renseignements à votre palais de justice local au numéro suivant lui correspondant :

St. John's	709-729-1539
Harbour Grace	709-596-6141
Grand Bank	709-832-1450
Clarenville	709-466-2635
Gander	709-256-1100
Grand Falls-Windsor	709-292-4212
Corner Brook	709-637-2323
Stephenville	709-643-2966
Happy Valley-Goose Bay	709-896-7870
Wabush	709-896-7870